

Avis informationnel A20-001

Inscription des contrats à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis (rappel)

Le présent avis a pour but d'informer les participants au marché que la Bourse de Montréal (la « Bourse ») souhaite inscrire des contrats à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis. Cette inscription est assujettie aux conditions énoncées dans le processus d'autocertification prévu par la Loi sur les instruments dérivés (RLRQ, c. I-14.01) et à l'obtention du consentement des autorités de réglementation d'autres territoires, s'il y a lieu.

En vue du lancement, la Bourse invite les participants au marché à mettre leurs systèmes à l'essai. La date de lancement du produit est fixée au 31 janvier 2020.

Les caractéristiques des nouveaux contrats à terme sont énoncées ci-dessous. Les contrats seront intégrés au service de données à grande vitesse (HSVF) ainsi qu'au service de diffusion de données du registre des ordres (OBF) au moyen du protocole de messagerie actuel. On pourra consulter l'information sur les nouveaux contrats à www.m-x.ca dès le premier jour de négociation.

Environnement général d'essai

Les contrats à terme sur l'indice du secteur du cannabis international S&P/MX sont disponibles dans l'environnement d'essai général (GTE) sous le symbole SMJ. BMJ est le symbole des opérations sur la base du cours de clôture.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique.

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Téléphone : 514 871-7872

Courriel : marketops@tmx.com

© 1996-2018 Bourse de Montréal Inc. 1800 - 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, P.O. Box 37 Montréal (Québec) H3B 0G7, Canada

Spécifications du contrat

Indice sous-jacent	Indice international S&P/MX du cannabis
Symbole	SMJ Opérations sur la base du cours de clôture : BMJ
Multiplicateur	50 \$ CA multiplié par la valeur du contrat à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis
Cycle d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre
Cotation des prix	Cotation en points d'indice, à deux décimales près
Unité minimale de fluctuation des prix	0,10 point d'indice pour les positions simples 0,01 point d'indice pour les écarts calendaires 0,05 point d'indice pour les opérations sur la base fondée sur le dernier cours
Type de contrat	Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice sous-jacent à la date de règlement final.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le jour de négociation qui précède le jour de règlement final.
Seuil de déclaration des positions	Total brut de 500 contrats pour l'ensemble des positions acheteur et vendeur, toutes échéances confondues (identique au seuil des contrats à terme sur indice sectoriel)
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse de Montréal, étant donné qu'elles peuvent faire l'objet de changements périodiques. Voir les circulaires .
Date de règlement final	Le troisième vendredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le règlement final aura lieu le jour ouvrable précédent.
Heures de négociation (heure de l'Est)	Séance initiale* : de 2 h à 9 h 15 (heure de l'Est) Séance normale : de 9 h 30 à 16 h 30 (heure de l'Est) Opérations sur la base fondée sur le dernier cours : séance normale, de 9 h 30 à 15 h 30 (heure de l'Est)

* Une fourchette de négociation de -5 % à +5 % (en fonction du prix de règlement du jour précédent) a été fixée uniquement pour cette séance.

Renseignements

T +1 514 871-7880
equityderivatives@tmx.com

m-x.ca/smj